



BON DE COMMANDE MARKETING BOOK 2010

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé de **la totalité** de ce document par fax au **01 40 92 44 54** ou par courrier à :

TNS SOFRES
Planning Stratégique/Babette Leforestier
138 avenue Marx Dormoy – 92129 - Montrouge Cedex

TNS SOFRES

Contact TNS Sofres : Babette Leforestier Tél. 01 40 92 31 10

Date :

Je souhaite recevoir le MARKETING BOOK 2010 :

	Montant
Volume 1 (Français et convergence numérique) : 1 870 euros HT <i>+ Accès électronique 1 000 euros HT</i>	_____
Volumes 1 et 2 (grande consommation) format papier : 2 750 euros HT <i>+ Accès électronique 1 600 euros HT</i>	_____
Volumes 1 et 3 (finance) * : format papier 2 750 euros HT <i>+ Accès électronique 1 600 euros HT</i>	_____
Volumes 1, 2 et 3* : format papier 3 850 euros HT <i>+ Accès électronique 2 250 euros HT</i>	_____
Exemplaire papier supplémentaire : 1 000 euros chaque (précisez le nombre)	_____
Total	_____ euros HT

*Disponible en novembre. Conditions de règlement des prestations : 30 jours à date de facture.

CLIENT

Société (raison sociale) : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Adresse e-mail : _____

Téléphone : _____

ACHAT DU MARKETING BOOK : nous vous remercions de nous retourner cet accord sur proposition complété et signé accompagné des CGV signées par fax au 01 40 92 44 54.

Le client :

Société :
Adresse : _____ _____ _____
Raison sociale et adresse de facturation (si différents) : _____ _____ _____
N° de TVA Intra communautaire :
Personne habilitée à signer l'accord (prénom, nom et fonction) _____

Et le prestataire :

TNS Sofres SAS, 138 avenue Marx Dormoy – 92120 – Montrouge, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 414 496 315	
Personne représentant TNS Sofres :	

S'entendent sur la prestation décrite ci-dessous :

N° de proposition :	Nature de l'étude achetée : MARKETING BOOK
Montant de la prestation (HT) :	
Numéro de votre bon de commande !	Conditions de paiement :

- Toutes les prestations de services effectuées par Taylor Nelson Sofres SAS (ci-après TNS Sofres) sont régies par les Conditions Générales de Vente (ci-après CGV). La nature et l'étendue des services sont définies au sein de la Proposition d'Etude et/ou contrat de prestations de services incluant, en annexe, une Proposition d'Etude. Le Client, à titre de condition essentielle et déterminante, renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat ou tout autre document commercial et accepte sans réserve les présentes CGV.
- Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV entraînera l'application de celles-ci à la Proposition d'Etude et/ou au contrat de prestations de services auquel elles se rapportent.
- Pour le cas spécifique d'une Etude syndiquée, le prix de celle-ci étant conditionné par un principe de fourniture multi clients, le Client reconnaît et accepte que TNS Sofres pourra la résilier de plein droit en respectant un préavis d'1 mois dans l'hypothèse où le nombre de clients souscripteurs de cette Etude venait à diminuer de telle sorte que la viabilité économique de celle-ci n'était pas assurée.
- Dans le cadre de la réalisation des Etudes, TNS Sofres est tenue à l'égard du Client à une obligation de moyens. A ce titre, il est entendu que si TNS Sofres fera ses meilleurs efforts dans l'exécution des services visés par le Contrat, elle ne peut garantir la complétude et l'acuité des résultats des Etudes, ni l'adéquation de ceux-ci aux besoins propres du Client. Ainsi le Client reconnaît et accepte que : (a) le taux de réponse des sondages/questionnaires ne peut être prévu et ne peut être garanti par TNS Sofres ; (b) tous les chiffres contenus dans les Livrables sont des estimations et donc sujets aux erreurs/arrondissements des statistiques. En outre, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. TNS Sofres accepte de tout mettre en œuvre afin de se conformer au Code de conduite SYNTEC-ESOMAR (www.syntec-etudes.fr).
- Concernant les Etudes Syndiquées, TNS Sofres conserve la pleine propriété des résultats mentionnés au sein de ses documents. Le Client n'a qu'un droit strictement personnel d'accès et de consultation des résultats, à l'exclusion de toute reproduction,

La signature du présent accord entraîne l'acceptation des CGV qui l'accompagnent.

Date de l'accord :

publication et/ou adaptation de ceux-ci. Concernant les études Ad-hoc, les droits de reproduction et de représentation des résultats sont cédés au Client, à titre non exclusif, au jour du complet paiement du prix.

- Le Client ne pourra publier les résultats d'une étude Ad-hoc qu'à condition que cela ne nuise pas à la réputation et à l'image de TNS Sofres ou de toute société du Groupe WPP. Le Client s'engage notamment à ce que l'utilisation publique qu'il fera des résultats de l'étude ne dénature et/ou ne déforme et/ou ne transforme pas la réalité des données remises par TNS Sofres. A ce titre, il est entendu entre les Parties que toute déclaration ou communiqué de presse ou toute publication quelle qu'elle soit contenant tout ou partie des résultats d'une étude Ad-hoc ne pourra être rendu publique qu'après accord préalable écrit de TNS Sofres (cet accord ne pouvant être refusé que pour un motif raisonnable), et devra être accompagné d'une annotation sur les sources comme par exemple "Données/ Chiffres/ Informations fournis par TNS Sofres SAS". Chaque Partie pourra citer en référence l'autre Partie comme étant l'un de ses fournisseurs ou clients dans toute documentation promotionnelle ou de marketing, mais le Client ne pourra pas utiliser le nom de TNS Sofres, la marque TNS ou ses logos sans l'accord écrit préalable de TNS Sofres.
- Dans le cas où l'Etude et/ou les résultats de l'Etude impliqueraient la remise à l'une des Parties de liste(s) de noms d'individus et/ou autres données personnelles, la Partie qui remet l'information devra soit obtenir au préalable l'accord des individus concernés, soit s'assurer qu'elle a le droit de transmettre ces données au regard de la loi (notamment la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 1978 modifiée). Le Client déclare être en conformité avec la législation relative à la protection des données personnelles et il garantit TNS Sofres contre toute action de tiers en relation avec les données personnelles qui lui auront été transmises.
- En cas de manquement de TNS Sofres à ses obligations contractuelles, sa responsabilité ne saurait être recherchée au-delà d'un délai d'un an à compter de la survenance du fait générateur de celle-ci. La responsabilité de TNS Sofres qui serait engagée à la suite de réclamations, plaintes ou demandes de dommages et intérêts pour non respect de ses obligations, est strictement limitée, tous sinistres confondus, au plus élevé des deux montants : 75 000 € ou le montant de la prestation objet du Contrat. Aucune des Parties ne sera tenue responsable des dommages indirects tels que notamment perte de profit et/ou de chiffre d'affaires, perte de données, perte d'opportunités et/ou conséquences de ces pertes, ainsi que tout préjudice à l'image de marque et toute action de tiers. Néanmoins, la responsabilité des Parties ne pourra être écartée en cas : (a) d'agissements frauduleux, et/ou (b) de négligence entraînant des dommages corporels. TNS Sofres ne pourra être tenue responsable de l'usage fait par le Client des résultats de l'Etude, et notamment de tout dommage financier ou autre subi en raison de l'interprétation faite par le Client des résultats de l'Etude et/ou de toute conséquence liée aux décisions prises par le Client sur la base de ces résultats.
- Dans le cas où pour les besoins du contrat, le Client confie à TNS Sofres des biens destinés à être testés ou utilisés (y compris des prototypes), le Client garantira TNS Sofres contre les réclamations ou les actions dont TNS Sofres pourrait faire l'objet de la part de tiers, notamment des personnes interrogées, pour quelque cause que ce soit. Le Client renonce à tout recours contre TNS Sofres concernant lesdites réclamations.
- TNS Sofres ne pourra être tenue pour responsable en cas de non respect de ses obligations pour une raison de force majeure (incluant mais non limitativement les incendies, tempêtes, émeutes, grèves, maladies, guerres, morts ou incapacités du personnel qualifié, inondations, terrorisme, restrictions ou interdictions locales ou nationales). Le présent Contrat est soumis à la loi Française. Tout litige relatif aux présentes, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Signature de la personne habilitée chez le Client :

Cachet du Client :

Conditions Générales de Vente (1/2)

Toutes les prestations de services effectuées par Taylor Nelson Sofres SAS (ci-après TNS Sofres) sont régies par les Conditions Générales de Vente (ci-après CGV). La nature et l'étendue des services sont définies au sein de la Proposition d'Etude et/ou contrat de prestations de services incluant, en annexe, une Proposition d'Etude. Le Client, à titre de condition essentielle et déterminante, renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat ou tout autre document commercial et accepte sans réserve les présentes CGV. Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV entraînera l'application de celles-ci à la Proposition d'Etude et/ou au contrat de prestations de services auquel elles se rapportent.

Définitions

"Le Client" : la personne physique ou morale contractant avec TNS Sofres identifiée au sein de la Proposition d'Etude et/ou le contrat de prestations de services.

"Société du groupe WPP" : TNS Sofres et toute société : (a) qui est directement ou indirectement filiale du groupe WPP ; (b) dont les administrateurs peuvent être nommés ou démissionnés par TNS Sofres ; ou (c) dont la direction est contrôlée par TNS Sofres.

"Proposition d'Etude" : la proposition écrite et/ou chiffrage (HT sauf si précisé autrement) fourni par TNS Sofres au Client, proposition qui reste valide 1 mois après sa date d'émission pour acceptation par le Client.

"Contrat" : ensemble composé des présentes CGV et de la Proposition d'Etude et/ou du contrat de prestations de services. En cas de contradictions, les présentes CGV prévalent sur les termes de la Proposition d'Etude et/ou du contrat de prestations de services.

"Etude" : Etude Ad hoc ou Etude Syndiquée, Ponctuelle ou Continue, selon le cas visé dans la Proposition d'Etude.

révélées sur décision de justice ; ou (e) sont incluses dans un questionnaire ou tout autre support administré par tout moyen d'interrogation ou de communication, communiquées lors de la réalisation de l'Etude auprès de personnes interrogées.

"Livrables" : les résultats des études, les rapports, les données, les résumés, les commentaires, discussions, les analyses et/ou tout document fournis par TNS Sofres au client dans le cadre du Contrat.

1. Le Contrat

1.1 Le Client confie à TNS Sofres l'exécution des prestations visées au sein de la Proposition d'Etude selon les termes et conditions fixées aux présentes CGV et qui ne pourront être modifiées que par accord mutuel écrit des Parties.

2. Facturation du prix / Condition de paiement

2.1 Etude Continue : la facturation s'effectue en quatre phases de montants égaux. La première interviendra à la date de signature des documents contractuels, les phases suivantes seront effectuées sur une base trimestrielle, par trimestre d'avance.

2.2 Etude Ponctuelle : la facturation s'effectue pour la moitié à la date de la signature des documents contractuels et pour le solde à la remise des résultats de l'Etude.

2.3 Les factures seront adressées au Client et devront être réglées dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Sans préjudice des autres droits de TNS Sofres et suivant lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet 8 jours à compter de sa réception, tout retard de paiement emportera application de pénalités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal. Ces montants seront imputés de plein droit sur toutes sommes dues par TNS Sofres au Client, à quel que titre que ce soit. En cas de retard dans l'exécution de son obligation de paiement, le Client pourra, en outre, être déchu du terme pour tous les paiements à

taux de marché de la place de Paris tel qu'arrêté le jour de la date d'entrée en vigueur du contrat.

3. Durée / Résiliation

3.1 Sauf stipulations contraires au sein de la Proposition d'Etude et/ou du contrat de prestations de services, le Contrat entre en vigueur à la date d'acceptation écrite ou orale par le Client de la Proposition d'Etude de TNS Sofres et/ou du contrat de prestations de services. La durée est visée au sein de la Proposition d'Etude et/ou du contrat de prestations de services. En l'absence d'une telle précision, la durée du Contrat correspond à la durée nécessaire à l'exécution par chacune des Parties de l'ensemble de ses obligations.

3.2 Chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Contrat en respectant un préavis de 4 mois.

3.3 En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations substantielles, la Partie défaillante devra y remédier dans un délai de 45 jours après notification par lettre RAR par l'autre Partie. A défaut d'exécution dans le délai prévu, la Partie lésée pourra résilier de plein droit le Contrat.

3.4 Pour le cas spécifique des Etudes Syndiquées, le prix de celles-ci étant conditionné par un principe de fourniture multi clients, le Client reconnaît et accepte que TNS Sofres pourra les résilier de plein droit en respectant un préavis d'1 mois dans l'hypothèse où le nombre de clients souscripteurs de ces Etudes venait à diminuer de telle sorte que la viabilité économique de celles-ci n'était pas assurée.

4. Modification / Collaboration du Client

4.1 Les stipulations du Contrat expriment l'intégralité des accords des Parties, à l'exclusion de tout autre document. Toute modification du Contrat ne sera effective que par la conclusion d'un avenant écrit qui n'entrera en vigueur qu'une fois signé par les

"Etude Ad hoc" : l'étude de marché spécifiquement réalisée par TNS Sofres au regard d'une requête particulière du Client par opposition à "Etude syndiquée" dont les résultats peuvent être remis à plusieurs clients. Les résultats d'une Etude Ad hoc ou d'une étude Syndiquée peuvent être remis en une fois ("Etude Ponctuelle") ou faire l'objet d'une collecte de données au fil de l'eau ou en plusieurs vagues consécutives avec pour conséquence la remise de données en plusieurs fois ("Etude Continue").

"Informations Confidentielles" : toute donnée, information ou matériel de quelque nature ou forme que ce soit, que l'une des Parties révèle à l'autre dans le cadre du contrat (incluant la proposition d'étude et toute création issue de l'information transmise par l'une des Parties). Sont exclues les informations qui : (a) sont déjà dans le domaine public lors de leur communication ou qui viendraient à y tomber ultérieurement (sans que cela soit du fait de l'une des Parties) ; (b) étaient déjà connues de la Partie recevant l'information avant qu'elles ne lui soient transmises ; (c) ont été communiquées par un tiers qui était en droit de les divulguer ; (d) sont contraintes d'être

Conditions Générales de Vente (2/2)

5. Sous-traitance

5.1 TNS Sofres aura le droit de sous-traiter tout ou partie de l'Etude à toutes Sociétés du Groupe WPP, ou à tout tiers de son choix.

6. Obligations de TNS Sofres

6.1 Dans le cadre de la réalisation des Etudes, TNS Sofres est tenue à l'égard du Client à une obligation de moyens. A ce titre, il est entendu que si TNS Sofres fera ses meilleurs efforts dans l'exécution des services visés par le Contrat, elle ne peut garantir la complétude et l'acuité des résultats des Etudes, ni l'adéquation de celles-ci aux besoins propres du Client. Ainsi, le Client reconnaît et accepte que : (a) le taux de réponse des sondages/questionnaires ne peut être prévu et ne peut être garanti par TNS Sofres ; (b) tous les chiffres contenus dans les Livrables sont des estimations tirées des échantillons et donc sujets aux erreurs/arrondissements des statistiques. En outre, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

6.2 TNS Sofres accepte de tout mettre en œuvre afin de se conformer au Code de conduite SYNTEC-ESOMAR www.syntec-etudes.fr.

7. Propriété intellectuelle et Déclarations publiques

7.1 Concernant les Etudes Syndiquées, TNS Sofres conserve la pleine propriété des résultats mentionnés au sein de ces documents. Le Client n'a qu'un droit strictement personnel d'accès et de consultation des résultats, à l'exclusion de toute reproduction, publication et/ou adaptation de ceux-ci.

7.2 Concernant les Etudes Ad-hoc, les droits de reproduction et de représentation des résultats sont cédés au Client, à titre non exclusif, au jour du complet paiement du prix et sous réserve de l'article 7.3 ci-après.

7.3 Le Client ne pourra publier les résultats d'une Etude Ad hoc qu'à condition que cela ne nuise pas à la réputation et à l'image de

intervenir qui deviendront immédiatement exigibles.

2.4 TNS Sofres pourra réclamer le paiement des frais sur justificatifs engagés dans le cadre de l'exécution du Contrat, à condition que les justificatifs correspondants soient adressés au Client dès que celui-ci en fait la demande.

2.5 Pour les Etudes réalisées en tout ou partie en dehors de la zone Euros et facturées dans la monnaie locale, si en raison des fluctuations du marché des changes, le montant en devise étrangère des prestations effectuées à l'étranger par TNS Sofres pour le Client, au jour de la facturation de celles-ci, excédait le prix initial prévu dans la Proposition d'Etude, TNS Sofres serait en droit de facturer au Client lesdites prestations au taux de change en vigueur au moment de ladite facture.

2.6 Lorsque le prix visé au sein d'une Proposition d'Etude est formulé dans une monnaie autre que l'Euro, le taux de change applicable entre cette devise et l'Euro sera le

marketing, mais le Client ne pourra utiliser le nom de TNS Sofres, la marque TNS ou ses logos sans l'accord écrit préalable de TNS Sofres.

8. Confidentialité

8.1 La Partie qui reçoit l'information Confidentielle s'engage : (a) à n'utiliser celle-ci qu'aux seules fins de l'exécution des prestations objet du présent Contrat ; (b) à garder celle-ci strictement confidentielle, à ne pas la publier, ne pas la divulguer à des tiers, à l'exception des autorisations visées au sein de l'article 7.2 des présentes CGV ; (c) à ne communiquer l'information qu'aux seules personnes physiques ou morales qui auraient directement besoin de la connaître pour la réalisation des prestations et qui sont liées par des obligations de confidentialité ; et (d) à restituer les documents qui lui ont été communiqués sous quelque forme qu'ils soient à première demande, et le cas échéant à respecter strictement les procédures de destruction des documents.

9. Protection des données individuelles

9.1 Dans le cas où l'Etude et/ou les résultats de l'Etude impliqueraient la remise à l'une des Parties de liste de noms d'individus et/ou autres données personnelles, la Partie qui remet l'information devra soit obtenir au préalable l'accord des individus concernés, soit s'assurer qu'elle a le droit de transmettre ces données au regard de la loi (notamment la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 1978 modifiée).

9.2 Dans l'hypothèse d'une remise de données personnelles par le Client à TNS Sofres, TNS Sofres devra : (a) utiliser les données dans le seul but de l'étude concernée ; (b) prendre les mesures techniques nécessaires contre tous les traitements illégaux, pertes accidentelles ou destruction de ces données. Le Client déclare être en conformité avec la législation relative à la protection des données personnelles et il garantit TNS Sofres contre toute action de tiers en relation avec les données personnelles qui lui auront été transmises.

deux Parties.

4.2 En cas de résiliation anticipée du Contrat de la part du Client, dans les conditions visées à l'article 3.2 des présentes CGV, le Client sera tenu de payer à TNS Sofres : (I) la totalité du prix visé au sein de la Proposition d'Etude et/ou du contrat de prestations de services, ainsi que : (II) la totalité des frais engagés par TNS Sofres dans le cadre de l'exécution du Contrat.

4.3 Le Client s'engage à collaborer activement avec TNS Sofres afin d'assurer le bon déroulement de la mission confiée. Le Client sera notamment tenu de délivrer à TNS Sofres les informations et/ou documentations qu'il possède ou dont il a la propriété, et dont TNS Sofres a besoin pour réaliser l'étude et fournir les Livrables. Toutes les conséquences (retards, frais supplémentaires...) liées à un manquement à la présente obligation seront exclusivement supportées par le Client.

marque et toute action de tiers. Néanmoins, la responsabilité des Parties ne pourra être écartée en cas : (a) d'agissements frauduleux, et/ou (b) de négligence entraînant des dommages corporels. TNS Sofres ne pourra être tenu responsable de l'usage fait par le Client des résultats de l'Etude, et notamment de tout dommage financier ou autre subi en raison de l'interprétation faite par le Client des résultats de l'Etude et/ou de toute conséquence liée aux décisions prises par le Client sur la base de ces résultats.

11. Tests de produits

11.1 Dans le cas où pour les besoins du contrat, le Client confie à TNS Sofres des biens destinés à être testés ou utilisés (y compris des prototypes), le Client garantira TNS Sofres contre les réclamations ou les actions dont TNS Sofres pourrait faire l'objet de la part de tiers, notamment des personnes interrogées, pour quelque cause que ce soit. Le Client renonce à tout recours contre TNS Sofres concernant lesdites réclamations.

12. Dispositions diverses

12.1 Nonobstant la cessation du présent Contrat, quelle qu'en soit la cause, resteront en vigueur toutes les stipulations ayant vocation à survivre à l'expiration/résiliation du Contrat, notamment les articles 7, 8 et 10 des présentes CGV.

12.2 Toute notification de résiliation ou préavis envoyé au titre des présentes devra être impérativement adressé par courrier RAR. Dans le cas d'un préavis adressé à TNS Sofres, celui-ci devra être adressé au service juridique à l'adresse indiquée ci-dessous.

*TNS Sofres SAS, Service Juridique
138 avenue Marx Dormoy 92120 Montrouge*

12.3 TNS Sofres ne pourra être tenu pour responsable en cas de non respect de ses obligations pour une raison de force majeure (incluant mais non limitativement les incendies, tempêtes, émeutes, grèves,

TNS Sofres ou de toute Société du Groupe WPP. Le Client s'engage notamment à ce que l'utilisation publique qu'il fera des résultats de l'étude ne dénature et/ou ne déforme et/ou ne transforme pas la réalité des données remises par TNS Sofres. A ce titre, il est entendu entre les Parties que toute déclaration ou communiqué de presse ou toute publication quelle qu'elle soit contenant tout ou partie des résultats d'une Etude Ad hoc ne devra : (a) être rendu publique qu'après accord préalable écrit de TNS Sofres (cet accord ne pouvant être refusé que pour un motif raisonnable), et (b) être accompagné d'une annotation sur les sources, comme par exemple "Données/Chiffres/Informations fournis par TNS Sofres SAS".

7.4 Chaque Partie pourra citer en référence l'autre Partie comme étant l'un de ses fournisseurs ou clients dans toute documentation promotionnelle ou de

10. Limites et exclusion de responsabilité

10.1 En cas de manquement de TNS Sofres à ses obligations contractuelles, sa responsabilité ne saurait être recherchée au-delà d'un délai d'un an à compter de la survenance du fait générateur de celle-ci.

10.2 La responsabilité de TNS Sofres qui serait engagée à la suite de réclamations, plaintes ou demandes de dommages et intérêts pour non respect de ses obligations, est strictement limitée, tous sinistres confondus, au plus élevé des deux montants : 75 000 € ou le montant de la prestation objet du Contrat.

10.3 Aucune des Parties ne sera tenue responsable des dommages indirects tels que notamment perte de profits et/ou chiffre d'affaires, perte de données, perte d'opportunités et/ou conséquences de ces pertes, ainsi que tout préjudice à l'image de

maladies, guerres, morts ou incapacités du personnel qualifié, inondations, terrorisme, restrictions ou interdictions locales ou nationales).

12.4 La nullité ou l'inapplicabilité d'une ou plusieurs clauses des présentes n'affectera pas le reste des dispositions du Contrat.

12.5 Le Contrat est soumis à la loi Française. TOUT LITIGE RELATIF AUX PRESENTES, MEME EN CAS DE RECOURS EN GARANTIE OU PLURALITE DE DEFENSEURS, SERA, A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE.

Signature du client :